

avec Aneau, il fut stipulé (art. 10) qu'il aurait le droit d'exiger « deux sous et six deniers par mois pour les enfants dont les familles en avoient le moyen ; les pauvres, dont le nombre et la réception étoient attribués au Consulat, dévoient être enseignés gratuitement. » Enfin on lit dans le même traité (art. 11) : « Tous les gens de lettres passants, allants et venants, tant de çà que de là les monts ou à Tholoze, seront reçus par honneur, et aux pauvres sera aydé de la passade. » Sollicitude touchante de nos pères pour les jeunes gens pauvres et studieux obligés d'aller chercher loin de leur foyer l'instruction qu'ils ne pouvaient pas y recevoir. Mais Aneau ne put pas remplir tout son mandat. Le jour de la Fête-Dieu, 12Ljuin 1561, une pierre ayant été lancée de l'une des fenêtres du collège sur le prêtre qui portait le Saint-Sacrement, le peuple, furieux, pénétra dans le collège et massacra Aneau. Les professeurs épouvantés se sauvèrent, et l'enseignement se trouva interrompu pendant un certain temps.

Si nous en croyons les registres du Consulat, plus véri-

« les commensaux venant au collège. » Ces travaux coûtèrent 2,500 livres.

Dans ce traité, il est dit à l'article 4^e que « le principal n'admettroit aucun régent à enseigner sans les avoir présentés auparavant au Consulat qui les interrogeroit pour juger s'ils étoient capables et de bonnes mœurs. »

Aneau fut remplacé par André Martin, en novembre 1561, et il géra le collège jusqu'en 1565, époque de sa mort. M- Charvet cite parmi les professeurs que s'adjoignit André Martin : 1^o Christophe Milieu ou Milliet ; 2^o Gilbert Ducher, dit Vulton, en latin Gilbertus Ducharius Vulto, né à Aigueperse, professeur d'humanités, auteur d'un recueil d'épigrammes latines, mort en 1538; 2^o Claude Bigotier, né en Bresse, auteur d'ouvrages publiés en 1540 et d'un poème latin intitulé « *Raporum. encornium* ». (Voir *Lyonn. dign. de mém.* ç. 37.)